

Livret d'accueil des apprenants en situation d'handicap



UCFE SAS ZI de l'Europort 57500 SAINT-AVOLD 0387298730

st-avold@ucfe.fr

N° Siret : 39808507600030 N° Déclaration d'activité : 41570282757

HZ-UCFE-25072023

SOMMAIRE

Introduction	. Page	3
1. Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap	. Page	4
A. Qu'est-ce que le handicap	. Page	4
B. Qui m'accompagne ?	Page	5
C. Comment se déroule ma formation ?	Page	5
2. Formation et handicap	Page	6
3. Contact utile	Page	7
4. Annexes	Page	7

Introduction

UCFE s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les

apprenants d'accéder à ses formations et de développer leur potentiel. Tous les apprenants

en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de la santé

invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation.

UCFE s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à :

> Prendre en compte ses besoins

Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de

sa formation

L'accompagner dans ses démarches administratives

UCFE se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques

dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des

apprenants en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos

formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les apprenants en situation de

handicap, de même que les aménagements mis en place.

Enfin vous y retrouverez également les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches de

formation.

1. <u>Le dispositif d'accueil des apprenants en situation de handicap</u>

A. Qu'est-ce que le handicap?

Est considéré comme un handicap :

La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une

personne en raison d'une altération d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;

> Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie

dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle,

durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales,

cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;

L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de

déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par

des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne

atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous

invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire

les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent

ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent

handicap que vous sera demandé un document et qui sera étudié afin de définir des

aménagements dont vous auriez besoin :

> RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative

qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de

bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;

> PPS : Délivrée par la MDPH

Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de

handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

AAH: Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes

Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant

d'avoir un minimum de ressources.

> ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI).

L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

B. Qui m'accompagne?

Vous disposez au sein d'UCFE d'un référent handicap.

Sa mission est d'accueillir et intégrer les stagiaires en situation de handicap par l'ensemble

des acteurs d'UCFE (équipe administrative et équipe pédagogique). Le référent handicap veille

à votre accompagnement dans un souci d'équité.

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié dans vos démarches et fait en sorte que

vous puissiez accéder à la formation dans les meilleures conditions possibles, sur le principe

de l'équité.

C. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

Quand parler de mon handicap ?

À tout moment, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre prise de contact

auprès d'UCFE. Le secrétariat en informera le réfèrent handicap de notre organisme de

formation.

Si vous préférez parler de votre situation de handicap directement au référent handicap, il

vous suffira de lui envoyer un mail (voir contact en 6).

Dès l'instant que le référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un

rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon

déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation

de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre

situation.

Comment adapter ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap de votre organisme, celui-ci

déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre

situation, ces aménagements peuvent varier.

UCFE SAS ZI de l'Europort 57500 SAINT-AVOLD 0387298730 Comment est organisé le suivi de ma formation ?

UCFE met en place des formations courtes mais néanmoins, tout au long de votre formation,

votre référent handicap reste à votre écoute, de même que le référent pédagogique, si vous

en ressentez le besoin.

Le référent handicap suit votre évolution et assure une liaison journalière avec votre formateur.

Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures

d'accompagnement avec lesquelles il est par ailleurs en relation.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne

transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

2. Formation et Handicap

Pour tout apprenant en situation de handicap, UCFE met en place un accompagnement

spécifique pendant la formation.

Echanges avec l'employeur et les éventuels partenaires du handicap impliqués

Contenu de formation adapté et contractualisé : prise en compte de votre

situation individuelle et adaptation de la formation en fonction de vos besoins

> Suivi de la formation et ajustement du contenu si besoin

Informations sur les formations complémentaires possibles de mettre en place

Contact facilité auprès des acteurs impliqués dans les suites de parcours de formation : une

évaluation des acquis de la formation sera réalisée et une attestation de formation vous

sera communiquée à issue de celle-ci.

3. Contact utile

Référent pédagogique et formation :

Olivier UHLEN: 2 06 82 55 72 41 @ olivier.uhlen@ucfe.fr

Référent handicap

Hind ZBIDI: 20 03 87 29 87 30 @hind.zbidi@ucfe